

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit ici d'un projet d'extension de la capacité d'accueil d'habitations sur la commune de Labenne, dans le prolongement de l'urbanisation existante, et ce en conformité avec le zonage et l'OAP du document d'urbanisme (PLUi de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud, MACS).

==>Les terrains du projet qui feront l'objet d'un aménagement sont classés en zone 1AU du PLUi, à savoir une "Zone ouverte à l'urbanisation et soumise à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)".

La bande de 12 m en limite Nord et Ouest qui sera débroussaillée (risque incendie), et qui est incluse dans la demande de "défrichement", est classée en "Zone Naturelle" : elle ne fera l'objet d'aucun aménagement.

La carte du zonage du PLUi, ainsi que l'OAP qui concerne le présent projet sont joints en Annexe 6.

Pour mémoire, l'aménagement du reste de l'OAP n'est pas connu à ce jour. Ces terrains n'appartiennent pas à M. LAMIGNON.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consistera à couper les arbres identifiés en rouge sur le plan de composition (Annexe 4), et à aménager les lots et les parties communes (voiries, réseaux et espaces verts).

Les travaux de "défrichement" dureront environ 15 jours. Les travaux VRD dureront ensuite environ 6 mois. La construction des habitations sera réalisée au fur et à mesure de la commercialisation des lots.

Pour mémoire, le projet a été adapté aux enjeux écologiques (cf. diagnostic écologique de NYMPHALIS en Annexe 7). Ainsi, comme décrit dans la note jointe en Annexe 7, le projet initial a été modifié pour éviter totalement l'habitat de l'Engoulevent d'Europe (suppression d'1 lot et déplacement de la voirie). De plus, la zone boisée centrale sera entièrement préservée et la station de Lotier grêle évitée. Les zones considérées seront mises en défens en phase travaux afin d'éviter tout impact.

Par ailleurs, le défrichement sera réalisé entre les mois d'août et de février inclus, afin de limiter au maximum les incidences sur la faune sauvage, et des mesures seront prises pour éviter les risques de pollution en phase chantier (engins maintenus en parfait état, aucun entretien d'engin sur site, des matériaux absorbants seront présents pour confiner tout déversement, etc.).

Note : la bande de 12 m en limite du projet, intégrée au projet dans le cadre de la défense incendie est actuellement dépourvue de pins. Seuls quelques chênes sont présents (cf. plan de composition en Annexe 4 sur lequel figure tous les arbres du site). Les quelques chênes présents seront conservés sur la zone figurée en jaune sur le plan, qui correspond à l'habitat de l'Engoulevent d'Europe totalement évité. Pour le reste de la zone, il sera décidé en lien avec le SDIS, dans le cadre de l'instruction du Permis d'aménager, si les arbres peuvent ou non être conservés vis-à-vis du risque incendie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en l'extension du lotissement "MANCENNE". Cette extension, de 19 837 m², sera composée :

- de 20 terrains à bâtir, de 443 à 629 m²,
- de voiries/trottoirs/cheminements piétons,
- d'espaces verts.

Se référer à l'Annexe 4 qui présente le plan de composition du projet.

La surface plancher totale de cette extension sera de 4000 m².

Pour mémoire, la surface totale de la première phase du lotissement était de 23 259 m² et la surface plancher de 4512 m².

Les eaux pluviales des voiries seront traitées par infiltration dans des noues paysagères et celles des lots seront gérées par les acquéreurs au moyen d'ouvrage d'infiltration type puisard ou tranchée d'infiltration.

Les eaux usées seront collectées et dirigées vers le réseau EU existant.

Rappelons que le projet a privilégié la conservation des zones boisées existantes plutôt que la réalisation de plantations. Aussi, seules quelques plantations pourront être réalisées, le cas échéant. Les essences plantées seront uniquement des essences locales, issues de la liste des espèces recensées sur le site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de Permis d'aménager,
- Demandes de Permis de construire pour les lots à bâtir,
- Dossier de Déclaration au titre de la "Loi sur l'eau",
- Dossier de Demande d'Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface projet extension	19 837 m ²
Surface défrichement du projet d'extension (dont bande 12 m, risque incendie)	23 573 m ²
Rappel : la demande d'autorisation de défrichement portera sur l'emprise totale du projet et la bande des 12 m, afin d'ôter la "vocation forestière" des terrains considérés. Toutefois, des zones boisées seront conservées en l'état (cf. plan en Annexe 4).	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Mancennes
Labenne (40530)

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 26' 13" 79C Lat. 43 ° 36' 23" 29N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

La première phase du lotissement "MANCENNE" a fait l'objet :

- d'une autorisation de défrichement en 2011
- d'une déclaration au titre de la Loi sur l'eau déposé le 26/12/2011

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les surfaces relatives à cet aménagement sont :

- Surface du lotissement : 23 259 m²
- Surface autorisée au défrichement : 21 745 m²
- Surface plancher : 4512 m²

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les inventaires menés par NYMPHALIS (cf. Annexe 7) ont mis en évidence l'absence de zone humide sur les terrains du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par l'emprise du site inscrit "Etangs landais sud" n°SIN0000208
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont localisés à environ 1,3 km à l'Ouest : - "Zones humides associées au Marais d'Orx" (FR7200719, Directive Habitats), - "Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos" (FR7200713, Dir. hab.).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été adapté pour tenir compte des enjeux écologiques mis en évidence par NYMPHALIS en avril et juin 2020 (cf. Annexe 7) : évitement de l'habitat de l'Engoulevent d'Europe, évitement de la station de Lotier grêle, conservation de la zone boisée centrale (5 581 m ²). Les périodes de défrichement seront de plus adaptées à la faune sauvage. Enfin, des mesures seront prises pour éviter les risques de pollution et gérer les ruissellements. Aussi, l'impact du projet sur le milieu naturel sera limité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rappelons qu'une évaluation des incidences Natura 2000 sera réalisée dans le cadre du Dossier de Déclaration "Loi sur l'eau".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupés par une forêt de production non replantée en pins compte tenu de l'aménagement à venir. (cf. Annexe 7 pour la description des habitats naturels en présence).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques identifiés sur la commune de Labenne (source : georisque.gouv.fr): - Feu de forêt : terrains boisés concernés (aléa fort en limite, cf. plan Annexe4), - Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises : non concerné, - Tassements différentiels : terrains non concernés, sols sableux, - Risque sismique "modéré" : terrains concernés, - Transport de marchandises dangereuses : terrains peu concernés (aucun axe routier majeur ne dessert le site).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase travaux : trafic lié au défrichement et aux constructions/ aménagements (engins, camions), - En phase aménagée : trafic lié aux déplacements des habitants du lotissement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Nuisances sonores liées aux travaux de défrichement et d'aménagement mais impact temporaire (durée des travaux). Ils ne seront réalisés qu'en journée et les engins utilisés seront conformes à la réglementation en vigueur en matière de nuisances sonores, - En phase aménagée, nuisances sonores liées au trafic des véhicules des habitants du lotissement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux du fait de la circulation des engins : impact faible et temporaire, ressenti uniquement autour des engins.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Eclairage nocturne du lotissement en projet, - Eclairage nocturne des lotissements/habitations voisins.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Phase travaux : rejets liés à la circulation des engins (gaz d'échappement), impact faible et temporaire. - Phase aménagée : rejets liés au trafic des habitants du lotissement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales des voiries seront traitées par infiltration dans des noues paysagères et celles des lots seront gérées par les acquéreurs au moyen d'ouvrage d'infiltration type puisard ou tranchée d'infiltration. Ces éléments seront précisés dans le cadre du dossier de Déclaration "Loi sur l'eau" du projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront collectées et traitées par le réseau d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Phase travaux : les déchets issus du chantier (DIB, inertes, etc.) seront expédiés vers des filières agréées. Les arbres coupés seront expédiés vers une filière de valorisation. - Phase aménagée : la gestion des déchets du futur lotissement se fera par le biais de la gestion communale.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégration paysagère du projet : conservation de zones boisées au sein du lotissement et en périphérie et réalisation d'aménagements paysagers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupés par une forêt de production non replantée en pins compte tenu de l'aménagement à venir.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets les plus proches (1,5 km de distance) recensés sur le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine (au 22/04/2020) sont :

- "Défrichement de 1,31 ha pour la création d'un lotissement" (2015), à environ 700 m au Sud-est,
- "Défrichement de 7 000 m² pour la construction d'un pôle d'arts plastiques" (2014), à environ 1,2 km au Sud-est,
- "Défrichement de 1 ha pour la construction d'une résidence" (2015), à environ 1,3 km au Sud-est,
- "Extension de 32 emplacements du camping Sylvamar à Labenne (40)" (2019), à environ 1,5 km au Sud-ouest.

Compte tenu de la nature de ces projets, de leur distance et de leur date de réalisation, les effets cumulés concernent essentiellement les surfaces de défrichement et le trafic induit par les habitants et usagers de ces aménagements.

Rappelons par ailleurs que le présent projet constitue l'extension d'un lotissement dont les travaux ont été autorisés en 2011 (défrichement) et 2012 (Loi sur l'eau).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Adaptation du projet pour éviter les enjeux écologiques (suppression d'1 lot pour conserver l'habitat de l'Engoulevent d'Europe), évitement du Lotier et conservation de la zone boisée centrale et de la majorité des arbres au sein de l'aménagement,
- Mise en défens des zones sensibles durant toute la durée des travaux et adaptation de la période de travaux : défrichements réalisés entre août et février inclus,
- Les eaux pluviales sur les terrains du projet feront l'objet d'une gestion (infiltration via des noues et puisards) et les eaux usées seront collectées et dirigées vers le réseau collectif existant. Aucun rejet direct vers le milieu naturel ne sera réalisé,
- Des mesures seront prises pour éviter les risques de pollution en phase chantier : engins maintenus en parfait état, aucun entretien d'engin sur site, des matériaux absorbants seront présents pour confiner tout déversement, aucun stockage de carburant ou de fluide ne sera présent sur le chantier, etc.,
- Le projet fera l'objet d'une intégration paysagère : maintien au maximum de zones boisées au sein du projet et en périphérie, plantations avec des essences locales uniquement,
- Risque incendie : la bande de 12 m en limite du projet sera débroussaillée. Les quelques chênes en présence seront conservés sur l'habitat de l'Engoulevent d'Europe, mais pourront être coupés sur le reste en fonction des échanges avec le SDIS.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet. En effet,

- l'emprise du projet n'est pas concernée par des sites naturels remarquables : absence de ZNIEFF, site Natura 2000, etc.,
- le projet a été adapté pour éviter l'ensemble des enjeux écologiques et conserver au maximum les arbres,
- aucun rejet vers le milieu naturel/réseau hydrographique local n'est prévu,
- les mesures décrites précédemment, prises dans le cadre du projet, seront de nature à éviter les impacts sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Documents d'urbanisme Annexe 7 : - Diagnostic écologique réalisé par NYMPHALIS, 2020 - Note explicative sur l'adaptation du projet pour prendre en compte les enjeux écologiques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Port de Lanne

le,

17/09/2020

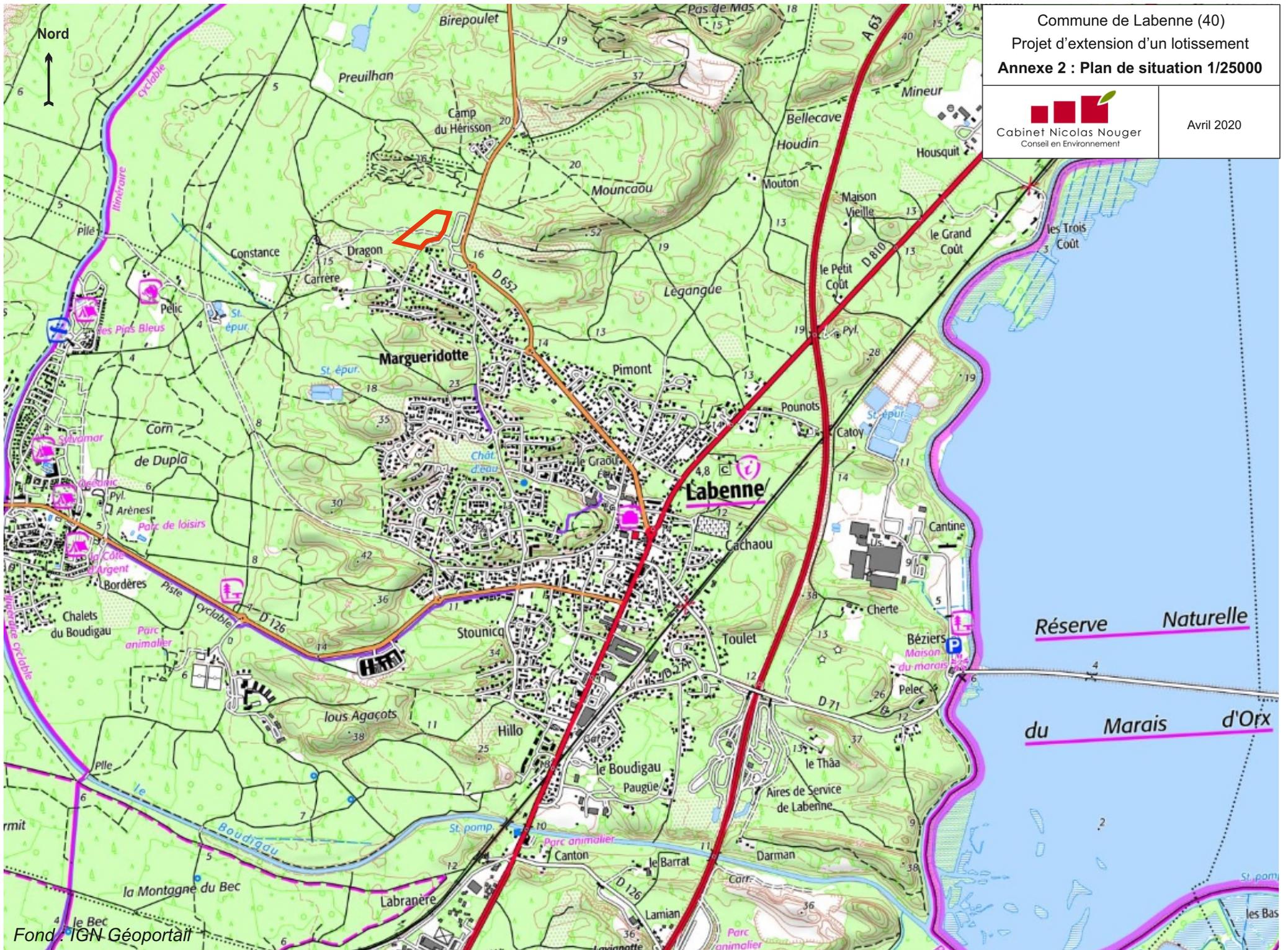
Signature

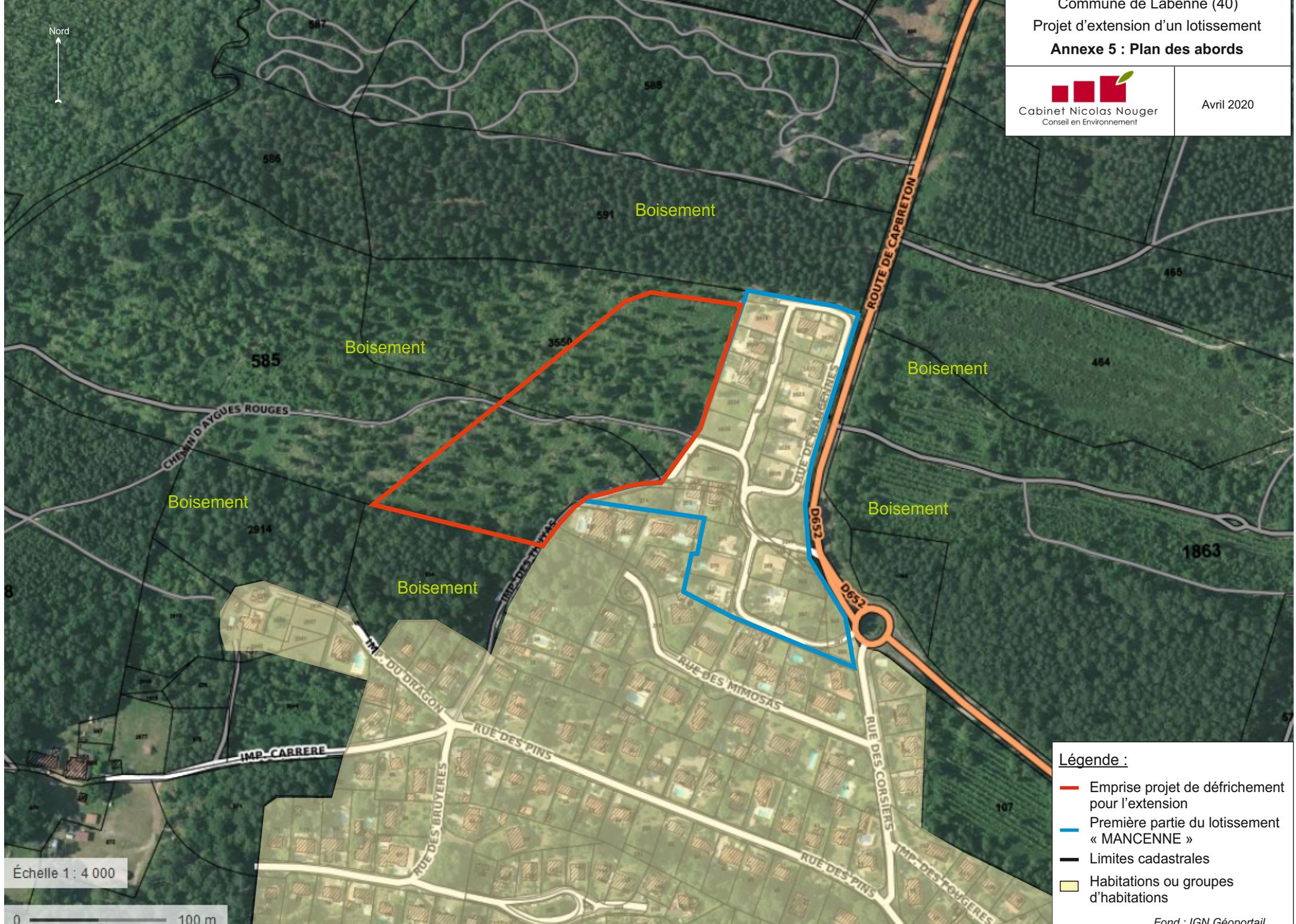


Commune de Labenne (40)
Projet d'extension d'un lotissement
Annexe 2 : Plan de situation 1/25000



Avril 2020



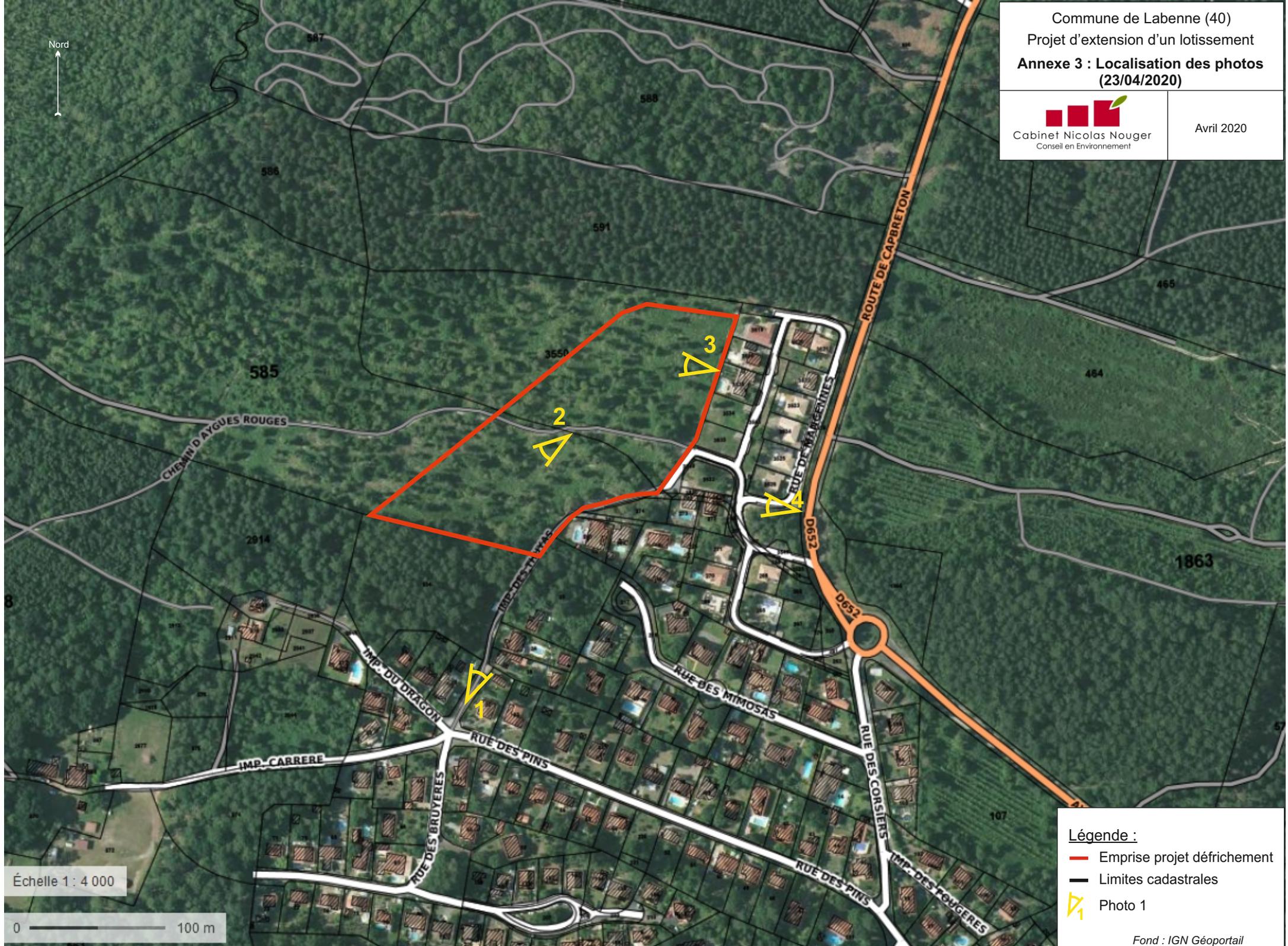


Légende :

-  Emprise projet de défrichement pour l'extension
-  Première partie du lotissement « MANCENNE »
-  Limites cadastrales
-  Habitations ou groupes d'habitations

Échelle 1 : 4 000

0 100 m



- Légende :**
- Emprise projet défrichement
 - Limites cadastrales
 - ▲ Photo 1

Échelle 1 : 4 000

0 ————— 100 m

ANNEXE 3 : Photographies prises le 23/04/2020



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4